



## Les pouvoirs élargis de la présidence américaine

Aux États-Unis, la présidence n'a cessé de se renforcer au cours du XX<sup>e</sup> siècle à la faveur des crises et des guerres, même si le Congrès reste très puissant.

AUCUN doute, le 20 janvier, Barack Obama deviendra pour quatre ans l'homme le plus puissant de la planète. Pas seulement parce que son pays est la première puissance économique et politique du monde.

La fonction présidentielle américaine est en elle-même dotée, par la Constitution, de très larges pouvoirs, « supérieurs », explique la politologue Nicole Bacharan, « à ceux que détient le président français ». « C'est dû au fait que le président des États-Unis concentre la totalité du pouvoir exécutif, ainsi qu'à la stricte séparation des pouvoirs. Contrairement au système français, de type semi-parlementaire, dans le système américain, le Congrès, aussi puissant soit-il, n'a pas le pouvoir de modifier la composition de l'exécutif. On l'a bien vu récemment sous Bush. Quand la majorité a changé à la Chambre, le cabinet est resté exactement le même », poursuit cette spécialiste de la politique américaine (1).

Cela n'empêche pas le Congrès, qui vote le budget, d'être très puissant, note-t-elle, voyant là une spécificité du système américain. « *L'exécutif et le législatif ne peuvent se détruire l'un l'autre. Ils sont condamnés à composer* », ajoute Nicole Bacharan, qui rappelle toutefois l'existence de la procédure d'impeachment du président.

L'historien Pierre Mélandri (2) explique lui aussi que dès les origines, les pères fondateurs se sont escrimés à mettre en place une présidence suffisamment forte pour assumer la direction du pays, tout en évitant un « monarque » envahissant. « *Il ne faut pas oublier que les États-Unis sont nés d'une révolution contre un roi* », explique-t-il, parlant d'un équilibre subtil, à « l'anglo-saxonne ». Et de citer Tocqueville : « *Les lois permettent (au président, NDLR) d'être fort, les circonstances le maintiennent faible.* »

### Le président impérial contesté

Selon l'article II de la Constitution, le président, qui est le chef de l'État et du gouvernement, est commandant en chef des forces armées. Il a le pouvoir d'accorder « *des sursis et des grâces* » et de conclure des traités « *à condition de requérir*

*l'avis du Sénat* ». Il nomme les ambassadeurs et les juges à la Cour suprême, qui doivent être confirmés par la majorité des sénateurs. Il a enfin le pouvoir d'opposer son veto aux décisions du Congrès, mais celui-ci peut passer outre, par un vote à la majorité des deux tiers. Ces dispositions constitutionnelles ont été interprétées de manière différenciée selon les époques. À partir du XX<sup>e</sup> siècle, le président a toutefois progressivement étendu ses pouvoirs au fil des crises et guerres. « *C'est ce qui a forgé l'idée de présidence impériale. Il fallait un président fort, pour faire face à la menace extérieure. L'irruption de la télévision, et le contact direct créé entre le chef de l'État et l'opinion, a accru ce rôle pivot de la présidence. Sans parler de l'ère atomique et de la guerre froide, qui en maintenant un danger permanent ont contribué à étendre les pouvoirs présidentiels* », explique l'historien Pierre Mélandri.

C'est, selon lui, l'embourgeoisement au Vietnam qui va pousser les Américains à contester ce concept de « *présidence impériale* » et à penser que « *la sagesse collective du Congrès* » lui est peut-être préférable. Un nouveau tournant se produit le 11 Septembre, permettant à George W. Bush de mettre en avant, au nom de « *la guerre contre*

*le terrorisme* » une conception très étendue de ses pouvoirs, aujourd'hui critiquée.

Si le style de gouvernement est appelé à changer, le rôle central de la présidence devrait pourtant perdurer sous Barack Obama, au moins pendant deux ans, prédissent nombre d'analystes. « *La forte légitimité que lui donnent son élection historique au suffrage universel et le fait qu'il dispose de la majorité aux deux Chambres du Congrès feront de lui l'élément clé du système* », juge Nicole Bacharan. Cette période de grâce devrait durer au moins jusqu'aux élections de mi-mandat qui verront le renouvellement d'un tiers du Sénat et de la totalité de la Chambre des représentants. « *En général, les parlementaires reviennent très vite aux égoïsmes locaux, ce qui fait d'eux une force de blocage. Mais dans le cas présent, Barack Obama sera en position de force face au Congrès. Il pourra dire : c'est grâce à moi si vous êtes ici.* »

LAURE MANDEVILLE

(1) « *Le Petit Guide de l'élection américaine* », Panama.

(2) « *Histoire des États-Unis contemporains* », André Versailles Éditeur, 2008.